

DÉFENSE : UNE AUTONOMIE STRATÉGIQUE REVENDIQUÉE, ASSUMÉE ET EFFECTIVE

G2S — 12 NOVEMBRE 2017

Général de corps d'armée (2S) Alain BOUQUIN

La France s'est dotée des moyens militaires qui lui permettent d'agir si nécessaire seule pour traiter les crises jusqu'à un certain niveau de gravité. Il est essentiel qu'elle pérennise cette aptitude et qu'elle conserve les capacités sur lesquelles repose cette aptitude : renseignement, commandement, projection de force, entrée en premier...

L'enjeu de l'autonomie stratégique est en fait celui de la maîtrise de notre destin collectif. Le général de Gaulle en avait rappelé les termes et les attendus : « En ce qui concerne la Défense dans son ensemble, je tiens à vous dire qu'il faut que cette défense de la France soit française. [...] Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre. Il faut que son effort soit son effort. S'il en était autrement, notre pays serait en contradiction avec tout ce qu'il est depuis ses origines. Il serait en contradiction avec sa structure, avec l'estime qu'il a de lui-même, avec son âme. »

Concrètement, l'autonomie stratégique consiste à être en mesure de savoir (apprécier une situation), de décider (choisir entre plusieurs options dont on a analysé les attendus et les coûts) et d'agir militairement (engager des forces sur un théâtre d'opérations) sans que des contraintes extérieures, imposées par d'autres acteurs, ne soient susceptibles d'influencer nos choix ou de brider nos initiatives.

Cette autonomie, la France a su s'en doter au fil des années, et la conserver, malgré quelques impasses criantes. Il est essentiel qu'elle poursuive ses efforts en vue de l'améliorer. Car elle constitue pour l'exécutif, et singulièrement pour le président de la République, un outil unique à des fins de liberté et d'indépendance.

Elle repose d'abord (et avant tout) bien sûr sur un « système » de dissuasion complet, performant et entièrement autonome tant dans sa conception et son développement que dans sa mise en œuvre.

Au plan plus général, elle s'appuie sur divers éléments qu'il est important de pérenniser :

- Une organisation du commandement des armées dont la souplesse, la réactivité et la solidité sont les gages d'un processus décisionnel pertinent et efficace ;
- Un ensemble de procédures de planification, d'appréciation de situation, de déclenchement des engagements et de conduite qui permettent de piloter très finement l'action militaire ;
- Une série de capacités, malheureusement incomplètes, qui autorisent la France à engager, si nécessaire, seule une opération militaire, sans dépendre de moyens fournis par ses partenaires.

Sur ce troisième volet, celui des capacités de l'autonomie stratégique, des efforts sont à consentir pour rétablir une pleine liberté d'action. Les principaux besoins à couvrir sont les suivants :

– **Renseignement** : la France dispose d'une panoplie de capteurs de très haut niveau, sur tout le spectre de l'intelligence de situation (image, sources électromagnétiques, renseignement humain...) ; le choix fait sur le spatial permet une couverture mondiale ; il conviendra d'assurer en temps utile le renouvellement de ces systèmes ; il sera également important de poursuivre l'effort sur le traitement des données et l'exploitation des informations, actions qui nécessitent de plus en plus de ressources.

Commandement et transmissions : quel que soit le type d'opérations, nos forces armées disposent des moyens de commandement qui permettent d'en assurer le commandement et le contrôle ; les SIC (systèmes d'information et de communications) afférents sont protégés, résilients, complémentaires et adaptés ; dans un environnement cyber de plus en plus contraint, ces capacités doivent évoluer en permanence, en particulier en termes de protection, de débits et de souplesse d'emploi.

– **Projection** : un des prérequis de l'autonomie stratégique consiste à être capable d'acheminer sans contraintes des moyens militaires sur un théâtre d'opération ; force est de reconnaître que les capacités de transport stratégique, aériennes en particulier, mais navales également, des forces armées françaises sont insuffisantes ; elles imposent trop souvent d'avoir recours aux moyens de nos alliés, et donc d'être en situation de dépendre de leur bon vouloir ; il est primordial de rectifier cette situation en dotant nos forces de moyens de transport stratégique en quantité et en qualité (emport, allonge) voulues.

– **Entrée en premier** : agir seul, face à un adversaire de « bon niveau » militaire, nécessite de pouvoir ouvrir un théâtre d'opération, ce qui devra se faire en y

pénétrant en force dans la plupart des cas ; cette aptitude à l'entrée « en premier » repose sur diverses composantes capacitaires : action et feux dans la profondeur (forces spéciales, missiles de croisière), unités aéroportées, moyens amphibies, brouillage offensif, SEAD (suppression of enemy air defence)... Or une partie de ces équipements a été sacrifiée lors des arbitrages de programmation financière des années antérieures : il est important, si un effort de remontée en puissance doit être fait, de consacrer une part significative de cet effort à la résorption de ces réductions capacitaires trop inconsidérément consenties par les gouvernements successifs.

– **Aptitude à durer seuls sur un théâtre ouvert** : il faut disposer des moyens permettant, en autonome, de stabiliser une situation, dans l'attente du moment où on pourra transférer la responsabilité de la mission (coalition ad hoc ou force de l'ONU) ; il faut en particulier pouvoir mettre en œuvre des unités de contrôle de zone et d'intervention, dotées de leurs propres appuis, mais aussi rester en mesure d'assurer la logistique opérationnelle des forces déployées dans les domaines les plus essentiels (transport, maintien en condition, soutien du combattant et soutien médical) ; ce qui suppose que ces fonctions de soutiens à finalité projetable conservent leur pleine vocation militaire...

– **Réactivité** : plusieurs opérations récentes l'ont rappelé, pour agir efficacement, il faut souvent être en mesure d'intervenir très vite, ce qui suppose de disposer de forces disponibles, prêtes à l'emploi, à proximité des zones d'engagement ; la France possède en la matière un dispositif de forces « prépositionnées » d'une grande pertinence ; il convient de le consolider et de le renforcer car il conditionne pour une large part notre capacité d'intervention.

L'autonomie stratégique a un prix : celui des capacités qui la permettent. Il est vital de continuer à investir dans ces capacités, et de rétablir celles qui font défaut, pour conserver à nos autorités politiques la liberté de choix et d'action qui seule est garante d'une pleine indépendance sur la scène internationale.